

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

EVOLVE CH 119

1. IDENTIFICATION

1.1. Identification du produit

EVOLVE CH119

1.2. Utilisation identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisation : Solvant de nettoyage.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Identification du fournisseur

INUSTRY

MC2 CHIMIE - DERCAM

77, rue Albert-Gary

94450 LIMEIL-BREVANNES

☎ : 01.56.32.30.90 - Fax : 01.45.99.45.62

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS :
saunier@industry.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

1.4.1. Fournisseur : N° téléphone : 04.78.33.10.53

1.4.2. Accès aux centres anti-poisons (serveur ORFILA de l'INRS) :

Disponible 7j/7 et 24h/24

Informations limitées aux intoxications

01.45.42.59.59 appel depuis la France

+33.1.45.42.59.59 appel depuis l'étranger

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification SGH du mélange

2.1.1 Classification (EC) N° 1272/2008 (CLP/GHS)

Liquide inflammable : Catégorie 3.

Toxicité par aspiration : Catégorie 1.

Toxicité aquatique chronique : Catégorie 4.

H226 : liquide et vapeurs inflammables.

H304 : peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H413 : peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

2.1.2 Classification 67/548/CEE (DPD): Classé comme dangereux selon la directive européenne 67/548/CEE ou 1999/45/CE, comme amendée

| Xn; R65 R66 R53

Nocif. Dangereux pour l'environnement.

R65; Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66; L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R53 ; Peut entraîner des effets

néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

La classification de ce produit est basée tout ou partie sur des résultats de tests.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Pictogramme(s) de danger



SGH02



SGH08

• Mention d'avertissement : Danger

Identification des dangers (CLP)

H226 : liquide et vapeurs inflammables.

H304 : peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H413 : peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Prévention :

P210 : tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.

P233 : maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 : mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 : utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.

P242 : ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 : prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P273 : éviter le rejet dans l'environnement.

P280 : porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P301 + P310 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P331 : ne PAS faire vomir.

P332 + P313 : En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

P370 + P378 : en cas d'incendie : utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone (CO2) pour l'extinction.

P403 + P235 : stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 : garder sous clef.

P501 : éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales.

Dangers physiques / chimiques:

Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une ignition.

Le produit peut dégager des vapeurs qui forment rapidement des mélanges inflammables.

L'accumulation de vapeur peut flasher ou exploser en cas d'ignition.

Dangers sur la santé:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Légèrement irritant pour la peau.

Peut être irritant pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons.

Dangers pour l'environnement:

Aucun danger supplémentaire. Le produit ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à l'Annexe XIII de REACH.

3. COMPOSITION **INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Mélange liquide d'hydrocarbures

Isoalcane en C9 – C12.

N° EINECS : 918-167-1

N° CAS : 90622-57-4

% poids : >90%

Classification SGH/CLP :

Aquatic Chronic 4 H413

Asp. Tox. 1 H304

EUH066

Flam. Liq. 3 H226

[Skin Irrit. 3 H316]

Symbole / phrase de risque : Xn, R 53, R 65, R 66.

Numéro d'enregistrement 01-2119472146-39

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Inhalation : Retirer le sujet de la zone exposée, le tenir au chaud et au repos. Les personnes portant assistance doivent éviter de s'exposer elles-mêmes ou d'exposer d'autres personnes. Pratiquer la respiration artificielle si la respiration a cessé ou présente des signes de défaillance. Alerter rapidement un médecin.

4.2. Contact avec les yeux : Rincer avec une solution oculaire ou de l'eau claire en maintenant les paupières écartées jusqu'à disparition de l'irritation. Appeler un médecin si l'irritation persiste.

4.3. Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés et ne les réutiliser qu'après nettoyage. Après contact avec la peau, laver abondamment avec de l'eau et du savon.

4.4. Ingestion : Ne pas faire vomir. Tenir la personne au repos et alerter rapidement un médecin.

4.5. Note au médecin : En cas d'ingestion, le produit peut être aspiré dans les poumons et causer une pneumonie d'origine chimique à traiter en conséquence.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction : Mousse, CO₂, eau pulvérisée ou poudre sèche. Refroidir à l'eau pulvérisée les emballages exposés au feu. Ne pas pulvériser de l'eau directement dans le conteneur en raison des risques de débordements par expansion. Ne pas utiliser de jets d'eau directs.

5.2. Instructions de lutte contre l'incendie : Evacuer la zone. Empêcher l'écoulement des produits de lutte contre l'incendie vers les circuits d'eau potable et les égoûts. Porter un appareil respiratoire autonome (ARI) et des vêtements de protection appropriés en cas d'incendie.

5.3. Dangers inhabituels d'incendie : Produit dangereux. Les pompiers doivent envisager l'utilisation des équipements de protection indiqués à la rubrique 8.

5.4. Produits de décomposition dangereux : Fumée et vapeurs. Sous-produits de combustion incomplète. Oxydes de carbone.

5.5. Propriétés d'inflammabilité :

Point éclair : 56°C (coupe fermée)

Limites d'inflammabilité : 0,6 – 7,0 % v/v.

Température d'auto-inflammation : > 200°C

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Mesures de protection :

Eviter le contact avec le produit déversé.

Eliminer les sources d'ignition. Tenir les curieux à l'écart. Voir les mesures de lutte contre l'incendie à la rubrique 5 et à la rubrique 4 pour les mesures de premiers secours. Se reporter à la rubrique 8 pour les exigences minimales en matière d'équipements de protection individuelle.

Déversement terrestre :

Eliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, et interdire toutes sources d'étincelles ou de flammes dans le voisinage). Arrêter la fuite aussi vite que possible si on peut le faire sans danger. Ne pas marcher dans le produit déversé, ni la toucher. Recueillir par pompage en cas de déversements importants ou adsorber les déversements avec du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant inerte. Transférer dans un conteneur pour élimination. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser des outils propres ne produisant pas d'étincelles pour recueillir le produit adsorbé. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Alerter les autorités compétentes lors de déversements et de déchargements accidentels dans des cours d'eau.

En cas de déversement dans l'eau, arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Eliminer les sources d'ignition et tenir la navigation à distance. Si le point éclair dépasse la température ambiante de plus de 10°C utiliser des barrières de rétention et retirer de la surface de l'eau par écrémage ou à l'aide d'adsorbants adaptés lorsque les conditions le permettent. Si le point éclair ne dépasse pas la température ambiante de plus de 10°C, utiliser des barrières flottantes pour protéger le littoral et permettre au produit de s'évaporer. Aviser l'administration portuaire ou les autorités compétentes. En accord avec les autorités locales, nettoyer la surface de l'eau par écrémage ou avec des absorbants adaptés et utiliser des agents dispersants.

Mesures de précautions pour l'environnement :

Déversements importants : Endiguer à bonne distance du déversement en vue d'une récupération et d'une élimination ultérieure.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Manipulation : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation de fortes concentrations de vapeur/brouillard. Maintenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Ne pas pulvériser. Eviter la formation d'aérosols et de pulvérisations. Ne pas mélanger avec de l'eau ou des liquides chauds. Utiliser uniquement à température ambiante et dans des équipements spécialement conçus et modifiés pour les produits à base d'hydrocarbures. Une mise à la terre des installations doit être assurée. Ne pas mettre sous pression, couper, chauffer ou souder des conteneurs vidés.

Température de chargement / déchargement : ambiante

Accumulateur de charges statiques : Ce produit accumule l'électricité statique.

7.2. Stockage :

Maintenir le récipient bien fermé dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de la chaleur et de toute source d'ignition. Conserver à l'écart de(s) agents oxydants forts. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas fumer.

Température de stockage : ambiante

Pression de stockage : ambiante

Température de transport : ambiante

Viscosité (cSt) : 1,5 à 25°C

Pression de stockage (kPa) : atmosphérique

Risques électrostatiques : oui, utiliser une mise à la terre appropriée

Matériaux d'emballage autorisés :

Acier au carbone, acier inoxydable, polyéthylène, polypropylène, polyester, téflon.

Matériaux d'emballage non autorisés :

Caoutchouc naturel, caoutchouc butyle, EPDM, polystyrène. Revêtements vinyl.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition :

VME alcanes C 9-C 12-iso, < 2% aromatiques : 1200mg/m³ (177 ppm).

Mesure d'ordre techniques :

Le niveau de protection et les types de contrôles nécessaires varieront selon les conditions d'exposition potentielles. Utiliser une ventilation antidéflagrante suffisant à ne pas dépasser les limites d'exposition.

Protection individuelle :

Porter des gants appropriés (nitrile) et un appareil de protection des yeux/du visage. Le caoutchouc butyle et le caoutchouc naturel ne sont pas appropriés. Pratiquer une ventilation adéquate.

Porter un appareil respiratoire approprié (équipements de type A ou similaire) si une exposition à des niveaux supérieurs à la valeur limite d'exposition sur le lieu de travail est probable.

EVOLVE CH 119 - Rév. H : MAI 20121

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect physique	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: odeur HC
Point / Intervalle d'ébullition	: 170°C - 192°C
Point d'éclair	: 56°C
Limites d'explosivité (inférieure)	: 0,6% vol.
Limites d'explosivité (supérieure)	: 7% vol.
Auto-inflammabilité	: > 200°C
Viscosité	: 1,5 mm ² /s à 25°C
Solubilité dans l'eau (à 20°C)	: < 0,10% poids
Densité	: 0,763 à 15°C
Pression de vapeur à 20°C (kPa)	: 0,1
Pression de vapeur à 38°C (kPa)	: 0,3
Pression de vapeur à 50°C (kPa)	: 0,6

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stable dans les conditions normales d'emploi. Produits incompatibles : agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux : aucun.

Pas de risques de polymérisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Toxicité aiguë

Inhalation : Toxicité aiguë: (Rat) 8 hour(s) CL50 > 5000 mg/m³ (Vapeur) Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.

Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 403

Aspiration: Données disponibles. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Basé sur les propriétés physico-chimiques du produit.

Contact avec la peau : Toxicité aiguë (Lapin): DL50 > 5000 mg/kg

Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.

Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 402

Irritation: Aucune donnée d'effet de référence Danger négligeable aux températures ambiantes/normales de manutention

Voie orale

Toxicité aiguë (Rat): DL50 > 5000 mg/kg

Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification. Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 401

11.2. Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données Légèrement irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée. Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification. Basé sur des

données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 404

11.3. Lésions oculaires graves/irritation oculaire Données disponibles Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.

Peut causer une gêne oculaire légère et passagère. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 405

11.4. Sensibilisation respiratoire ou cutanée Sensibilisation respiratoire: Pas de données finales.

Non susceptible d'être un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée: Données disponibles. Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.

Non susceptible d'être un sensibilisant cutané. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 406

11.5. Mutagénicité

Données disponibles. Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.

Non susceptible d'être un mutagène sur les cellules germinales. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 471 473 474 476 478 479

11.6. Cancérogénicité

Données disponibles. Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.

Non susceptible de provoquer le cancer. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 453

11.7. Toxicité pour la reproduction

Données disponibles. Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.

Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 414 421 422

Lactation: Pas de données finales. Non susceptible d'être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

11.8. Toxicité à dose répétée

Exposition répétée: Données disponibles. Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.

Non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 408 413 422

11.9. Autres informations

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Specific Target Organ Toxicity, STOT)

Exposition unique: Pas de données finales. Non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'une exposition unique.

Pour le produit lui-même:

Les concentrations de vapeurs/aérosols supérieures aux niveaux d'exposition recommandés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires et peuvent causer maux de tête, vertiges, anesthésie, somnolence, perte de conscience et autres effets sur le système nerveux central, y compris la mort. Le contact cutané prolongé et/ou répété avec des produits de faible viscosité peut causer une délipidation de la peau susceptible d'entraîner irritation et dermatite. De

petites quantités de liquide aspirées dans les poumons durant l'ingestion ou le vomissement sont susceptibles de causer une pneumonite chimique ou un oedème pulmonaire.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Les informations fournies sont basées sur les données disponibles sur le produit, sur ses composants et sur des produits similaires

Ecotoxicité

- Essai : Aquatique - Toxicité aiguë Durée : 48 heures

Type d'organisme : Daphnia magna

Résultats d'essais : LE0 1000 mg/l: Données relatives à des produits équivalents.

- Essai : Aquatique - Toxicité aiguë Durée : 72 heures

Type d'organisme : Pseudokirchneriella subcapitata

Résultats d'essais : LE0 1000 mg/l: Données relatives à des produits équivalents.

- Essai : Aquatique - Toxicité aiguë Durée : 72 heures

Type d'organisme : Pseudokirchneriella subcapitata

Résultats d'essais : DSEO-R (NOELR) 1000 mg/l: Données relatives à des produits équivalents.

- Essai : Aquatique - Toxicité aiguë Durée : 96 heures

Type d'organisme : Oncorhynchus mykiss

Résultats d'essais : LL0 1000 mg/l: Données relatives à des produits équivalents.

- Essai : Aquatique - Toxicité chronique Durée : 72 heures

Type d'organisme : Daphnia magna

Résultats d'essais : CSE0 (NOEC) 0,011 mg/l: Données pour le produit.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation: Produit -- Probablement intrinsèquement biodégradable.

Hydrolyse: Produit -- La transformation due à l'hydrolyse n'est pas susceptible d'être significative.

Photolyse: Produit -- La transformation due à la photolyse n'est pas susceptible d'être significative.

Oxydation atmosphérique: Produit -- Susceptible de se dégrader rapidement dans l'air.

Persistance, dégradabilité et potentiel de bioaccumulation

Milieu : Eau

Biodégradabilité facile - 28 jour(s)

Pourcentage dégradé 31.3 : produit similaire

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non déterminé

12.4. Mobilité

Produit -- Fortement volatil, va se répartir rapidement dans l'air. N'est pas susceptible de se répartir dans les sédiments et la phase solide des eaux usées.

Code de déchet européen: 08 XX XX

NOTE: ces codes sont attribués sur la base des emplois les plus courants de ce produit et peuvent ne pas prendre en compte des contaminants résultant de l'utilisation effective. Les producteurs de déchets doivent évaluer le procédé réel générant le déchet et ses contaminants de façon à assigner le code déchet adéquat.

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'effets néfastes attendus.

Informations complémentaires

RESULTATS DES EVALUATIONS PBT ET vPvB : Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPVB, ou n'en contient pas.

COV : oui

13. CONSIDERATIONS POUR L'ELIMINATION

L'élimination des déchets doit être effectuée par un spécialiste agréé et en accord avec la législation locale, régionale ou nationale. Les déchets de produit doivent être placés dans des fûts métalliques appropriés. Les contenus des baignoires de nettoyage doivent être drainés directement dans des fûts à déchets.

Il est recommandé d'utiliser un solvant neuf pour laver les baignoires de nettoyage. Ne pas utiliser d'eau chaude/froide ou tout agent de nettoyage à base de détergent. Ne pas pénétrer dans un réservoir contenant de l'EVOLVE CH 119, même durant un nettoyage. Les déchets, même en petites quantités, ne doivent jamais être rejetés dans les égouts, collecteurs ou cours d'eau.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport UN 3295 « hydrocarbures liquides, n.s.a. » (Isoundécane et isododécane)

	ADR/RID/ADN R	IMDG	OACI/IAT A
Classe	3	3	3
Groupe d'emballage	III	III	III
Étiquettes	3	inflammable	inflammable
Code danger	30		e

Polluant marin : Non.

N° EMS : F-E, S-D

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Règlements applicables

Conforme aux exigences nationales/régionales suivantes en matière d'inventaire chimique: AICS, DSL, IECSC, ENCS, KECI, PICCS

EVOLVE CH 119 - Rév. H : MAI 20121

Directives et Règlements UE applicables:

Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.... tel que modifié.

Directive 98/24/CE [... concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail ...]. Pour des détails sur les exigences, se référer à cette directive.

Règlement (CE) n°1272/2008 [relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.. et amendements à ce règlement]

Consulter la législation européenne/nationale pour des détails sur toutes actions ou restrictions imposées par les réglementations ci-dessus.

Lois et réglementations nationales:

Maladies à caractère professionnel: n°601

Maladies professionnelles: n°84

Installations classées, sites enregistrés et autorisés: 1433, 1434

15.2. État actuel de notification

Informations REACH: Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour la ou les substances qui composent ce produit ou pour le produit lui-même.

16. AUTRES INFORMATIONS

16.1. Texte complet des Phrases-H citées dans la section 3

LEGENDE DES MENTIONS DE DANGER FIGURANT DANS LA RUBRIQUE 3 DE CE DOCUMENT (pour information uniquement) :

Liq. inflamm. 3 ; H226 : Liquide et vapeurs inflammables ; Liquides inflammables, catégorie de danger 3

Tox. asp. 1 ; H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires ; Danger par aspiration, catégorie de danger 1

[Irrit. cutané 3 ; H316] : Provoque une légère irritation cutanée ; Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 3

Aquatique chronique 4 ; H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques ; Danger chronique pour le milieu aquatique, catégorie 4

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

16.2. Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R53; Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 ; Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 ; L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné en Février 1998. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Révision H – MAI 2012